Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_081-DE

Publié le 11/05/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-081

L'an 2026, le 06 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de procurations : 5
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, Mme GAFSI Leïla, Mme HARDOUIN Natalina, M. HOVORKA Frank.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric,
M. FROISSART Yves à M. Adrien LEGROS,
Mme GAFSI Leïla à M. Jacques MESAS,
Mme HARDOUIN Natalina à M. Joël LAINÉ
M. HOVORKA Frank à M. GARCIA Juanito.

Secrétaire de séance :
Mme MEUNIER Cassandre

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION INSTAURANT LE PERMIS DE DIVISER

Rapporteur : M. Joël LAINÉ

Par délibération n° D_2021_099 du 27 septembre 2021, le Conseil municipal a instauré un régime d'autorisation préalable à la division de logements au titre de l'article L.126-18 du Code de l'habitation et de la construction, dans le périmètre ORT de Beaugency, afin de mieux contrôler les divisions et créations de logement et notamment leur impact sur le stationnement.

Suite au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, cette dernière a institué, par délibération n°2025_169, l'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant pour les communes de Beauce-la-Romaine, Beaugency, Chaingy et Meung-sur-Loire et elle en a délégué le suivi aux communes concernées.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_081-DE

Il est donc proposé d'abroger la délibération n° D_2021_099 en date du 27 septembre 2021, adoptée par le Conseil municipal de Beaugency, devenue sans objet.

Ce dossier a été présenté à la commission « travaux, urbanisme, logement, mobilité » du 14/04/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

1. **Abroger la délibération n°D_2021_099 en date du 27 septembre 2021 portant instauration de l'autorisation préalable à la division de logements ;**
2. **Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Signé électroniquement par :
Jacques MESNIER
Date de signature : 18/05/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire adjoint